

## **ZAC La Fayette - Extension du périmètre - Bilan de la concertation préalable**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 26 mars 1990, le Conseil Municipal a arrêté les modalités de la concertation préalable au projet d'extension de la ZAC La Fayette.

La Ville avait prévu la mise en place de panneaux sur le site, ainsi qu'une réunion de quartier programmée le 3 avril 1991 à la maison de quartier, avenue Ile de France.

Ce projet n'a soulevé aucune observation. La Ville de Besançon n'a reçu aucun courrier. Lors de la réunion publique, les habitants de Planoise ont évoqué des problèmes de circulation (échangeur, positionnement des voiries), les représentants de la Ville ont précisé qu'une étude complémentaire serait réalisée.

On peut conclure que le projet d'extension-crétion de la ZAC La Fayette n'entraîne aucune opposition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme et après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, approuve ce bilan de concertation.